



Québec, le 15 juin 2015

Monsieur Carl Tremblay  
Direction régionale du Saguenay-Lac-Saint-Jean  
Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles  
3950, boulevard Harvey, 3e étage  
Jonquière (Québec) G7X 8L6

**Objet : Projet d'ouverture et d'exploitation de la mine d'apatite du Lac à Paul au  
Saguenay-Lac-Saint-Jean (question du DQ28 du 15 juin 2015)**

Monsieur,

Selon la réponse, du MERN (DQ13.2 p.2) ce dernier peut recommander que des éléments manquants du projet minier, s'il y a lieu, soient ajoutés par le promoteur à son étude d'impact. Considérant que l'initiateur du projet considère le port comme essentiel au projet minier la commission adresse les questions suivantes au ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles:

1. Est-ce que le MERN aurait pu exiger que le port soit inclus dans le projet soumis à l'évaluation environnementale?
2. Si le MERN a accepté d'exclure le projet du port, sur quelle base et raisons le MERN a-t-il conclu que le projet de construction d'un port de transbordement n'était pas un élément manquant au projet minier soumis à l'étude d'impact?

La commission souhaite recevoir les réponses d'ici le **18 juin 2015** compte tenu de l'échéancier dont elle dispose pour ses travaux.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à cette demande et vous prions d'agrèer, Monsieur, l'expression de nos meilleurs sentiments.

**Original signé**

Renée Poliquin  
Coordonnatrice du secrétariat  
de la commission